



Le Conseil du CPME réuni à Londres, Grand Bretagne, le 25 Octobre 2008, a adopté le document suivant: " **Résolution sur la santé mentale**" (referring to CPME 2008/236 FR)

Résolution sur la santé mentale

Le CPME reconnaît l'impératif de prendre des mesures dans le domaine de la santé mentale et du bien être. Le CPME appelle donc toutes les organisations médicales nationales à analyser leur situation nationale et à encourager les discussions sur les plans d'actions concernant les 5 priorités du Pacte Européen.

Ces priorités sont :

- Prévention du suicide et de la dépression
- La santé mentale chez les jeunes et l'éducation
- La santé mentale dans le lieu de travail
- La santé mentale chez les personnes âgées
- La lutte contre la stigmatisation et l'exclusion sociale